

VICE-PRESIDENT·E DE MAISON CROIX-ROUGE

Dans le cadre des stratégies opérationnelles du Conseil Communautaire et en regard des spécificités de leur territoire, les Maisons Croix-Rouge mettent en œuvre et développent des services de proximité pour répondre aux besoins des publics les plus vulnérables et aux spécificités de leur territoire. Elles sont épaulées par le Comité Provincial, à savoir une équipe de salarié·es et de volontaires disposant de compétences relatives aux différentes activités de terrain et administratives.

Sous la direction du·de la président·e, le comité élargi assure le bon fonctionnement et le rayonnement de la MCR (Maison Croix-Rouge). Ce comité se compose du·de la président·e, d'un ou deux vice-président·e·s, d'un·e trésorier·e et d'un·e secrétaire ainsi que des responsables d'activité et travaille en équipe.

Le·a vice-président·e assiste le·la président·e de Maison Croix-Rouge dans l'exercice de son mandat (voir descriptif de fonction de président·e). Le·La président·e lui(leur) délègue certaines de ses attributions tout en assumant l'entière responsabilité. Le·la Vice-Président·e porte le plus souvent la thématique "Gestion Ressources Humaines" volontaires.

RESPONSABILITES

Lorsque le·la président·e de Maison Croix-Rouge est simplement empêché·e, le vice-président·e le·la remplace à sa demande expresse.

Lorsqu'il s'agit d'une absence de plus longue durée, le vice-président·e peut assumer temporairement ses responsabilités. Dès lors, il·elle·doit :

- assurer la présidence de toutes les réunions en lieu et place de l'empêché·e
- participer à toute réunion ou assemblée auxquelles aurait dû participer le·la président·e empêché·e
- prendre, en cas d'urgence, toutes les mesures qu'impose la situation et cela, au nom du·de la président(e) empêché·e

Lorsque le mandat devient vacant en cours de quadriennat, il·elle assume toutes les responsabilités de président·e jusqu'aux prochaines élections. Il rapporte au Comité Provincial.

Le mandat de vice-président·e de MCR est décerné par élection pour une période de 4 ans (ou moins, si le mandat est pourvu en cours de quadriennat).

PROFIL SOUHAITE

- être en accord avec les Principes et Valeurs humanitaires de la Croix-Rouge
- faire preuve d'intégrité de manière exemplaire
- faire primer l'intérêt général, savoir créer le consensus
- faire preuve d'ouverture, de flexibilité et d'adaptation
- être enthousiaste, optimiste, entreprenant·e
- avoir de l'audace et des épaules solides
- attrait marqué pour le social
- savoir organiser, déléguer et faire confiance
- être capable de diriger, de décider
- être à l'écoute, percevoir les besoins de l'autre
- communiquer adéquatement
- disposer de notions de base comptables et budgétaires
- disposer d'une connaissance suffisante des acteurs privés et publics locaux de la commune
- être à l'aise avec l'outil informatique
- connaissance d'une seconde langue nationale est un atout

ENGAGEMENTS A PRENDRE

- avoir une disponibilité suffisante pour assumer les responsabilités associées au mandat
- assurer une passation en cas d'arrêt en cours de quadriennat.
- acquérir et entretenir ses connaissances sur :
 - signification et usage des Principes fondamentaux et de l'emblème du Mouvement
 - missions, gouvernance, stratégie, structure, activités, publics cibles de la Croix-Rouge de Belgique
 - modes de fonctionnement, règlement d'ordre intérieur, modalités administratives...
- respecter et faire respecter la Charte de la Croix-Rouge de Belgique.

J'ai pris connaissance le à